



*Jeudi 2 avril 2026*

*Lettre d'information bimensuelle n°95*

## ***La lettre de la sénatrice***

Madame, Monsieur, Chers (ères) Elus (es),

À l'issue de ces élections municipales, je tiens à adresser mes plus sincères félicitations à l'ensemble des maires et de leur équipe municipale, aux nouveaux élus ainsi qu'à celles et ceux qui ont été reconduits dans leurs fonctions.

S'engager pour sa commune est un choix exigeant. Être maire aujourd'hui, c'est être en première ligne, au plus près des attentes de nos concitoyens, dans un contexte souvent complexe, mais toujours porteur de sens.

En Dordogne, cet engagement reste fort avec 36 % de nouveaux élus dans le collège des maires, un taux stable qui traduit à la fois une continuité de l'action locale et une nécessaire reconduction des énergies. Je veux également saluer la progression, encore trop modeste mais réelle, du nombre de femmes maires dans notre département. Elles étaient au nombre de 97 et elles sont aujourd'hui 109 à incarner cette responsabilité, signe d'une évolution encourageante de la représentation dans la vie publique locale.

Pour accompagner au mieux cette nouvelle mandature, les services de l'État ont édité le Guide du Maire 2026 ([télécharger ici](#)), un outil pratique qui rassemble l'ensemble des repères indispensables à l'exercice du mandat. Ce guide intègre également les avancées récentes issues de la loi du 22 décembre 2025, qui renforce le statut

de l'élu local, améliore les conditions d'exercice du mandat et soutient davantage l'engagement au service de l'intérêt général.

À toutes et à tous, je souhaite pleine réussite dans cette mission essentielle pour la vitalité de nos communes et de notre démocratie locale.

Vous savez pouvoir compter sur moi. Je vous souhaite une bonne lecture,

Très chaleureusement,

Marie-Claude VARAILLAS

## SENAT

### Face à la désindustrialisation : relancer une ambition industrielle pour la France

***À l'initiative de mon groupe parlementaire, le Sénat a débattu mardi 31 mars d'un enjeu majeur pour l'avenir du pays : quelle nouvelle politique industrielle pour la France face à la désindustrialisation ?***

En quarante ans, près de deux millions d'emplois industriels ont disparu et la part de l'industrie dans la richesse nationale est tombée sous les 10 %. Derrière ces chiffres, il y a des territoires fragilisés, des savoir-faire perdus et un sentiment d'abandon profondément ancré.

La France ne pourra pas relever les défis sociaux, économiques et écologiques sans une véritable reconquête industrielle. Cela suppose un changement de cap clair. Il est temps de passer d'un État guichet, qui distribue des aides sans réelle stratégie ni contrepartie, à un État stratège, capable de planifier, d'orienter et de protéger notre appareil productif. L'argent public doit être conditionné à des engagements concrets en matière d'emploi, d'investissement et de maintien des activités sur notre territoire.

Nous avons également alerté sur les dangers de la perte de souveraineté industrielle. La vente de fleurons stratégiques, la dépendance dans des secteurs clés comme le médicament, l'énergie ou les composants industriels, fragilisent notre capacité à faire face aux crises. Réindustrialiser, c'est aussi garantir notre indépendance.

[Lire la suite](#)

---

## Commerces de proximité : ne pas laisser nos centres-villes s'éteindre

***Mercredi 25 mars, le Sénat a débattu d'une proposition de loi visant à soutenir et valoriser les commerces de proximité.***

En dix ans, près de 10 000 commerces ont disparu en France. Le taux de vacance commerciale atteint environ 11 %, et la tendance se poursuit. Loyers trop élevés, concurrence du commerce en ligne, hausse des charges... Dans de nombreux territoires, les commerçants ne parviennent plus à faire face. Le poids des loyers peut représenter jusqu'à 15 % du chiffre d'affaires, bien au-delà du seuil soutenable estimé à 6 %. Derrière ces difficultés, ce sont aussi des emplois qui disparaissent et du lien social qui s'effrite.

Le texte proposé par notre collègue Audrey Linkenheld développe plusieurs leviers concrets avec plus de transparence sur les loyers, un meilleur équilibre entre bailleurs et commerçants, davantage de pouvoirs pour les élus locaux, et la possibilité d'expérimenter un encadrement des loyers commerciaux dans certains territoires.

Au nom du groupe CRCE-K, nous avons soutenu cette proposition de loi rejetée par la majorité sénatoriale car si le diagnostic fait consensus, l'action, elle, se heurte encore à des refus de principe. Les élus locaux sont en première ligne, mais manquent encore d'outils pour agir efficacement. Il est temps de leur donner les moyens de lutter contre la vacance commerciale et de préserver la vitalité de nos territoires.



## **Encadrer l'implantation des centres de données (Data Centers) : pour une souveraineté numérique maîtrisée et des territoires respectés**

*Le Sénat a récemment débattu, mercredi 25 mars, d'une proposition de loi visant à encadrer l'implantation des centres de données sur le territoire français. Derrière ce sujet technique se joue la question de notre souveraineté numérique, mais aussi de l'aménagement du territoire, de la transition écologique et de la démocratie locale.*

La France connaît aujourd'hui une accélération sans précédent de l'implantation de centres de données. On en compte déjà plus de 350 actifs sur le territoire en 2024, avec une concentration très marquée ( 58 % sont situés en Île-de-France, où ils représentent à eux seuls près de 70 % de la consommation électrique du secteur).

Cette dynamique s'inscrit dans un mouvement mondial porté par le développement de l'intelligence artificielle et des usages numériques. Mais elle soulève des interrogations croissantes. Selon les projections de RTE, la consommation électrique des centres de données pourrait tripler d'ici 2035, pour atteindre environ 4 % de la consommation nationale (un centre de 100 MW consomme autant qu'environ 100 000 ménages).

Face à cette montée en puissance, la proposition de loi vise à sortir d'une logique subie pour entrer dans une stratégie d'anticipation en :

- Donnant aux élus locaux de véritables leviers de planification, en intégrant les centres de données dans les documents d'urbanisme (notamment les SCOT), afin d'éviter les concentrations excessives et les conflits d'usage ;
- Mettant en place une fiscalité plus juste et incitative, intégrant notamment les enjeux de consommation d'eau et de contribution des infrastructures numériques aux territoires ;
- Conditionnant les projets à la valorisation de la chaleur fatale, afin de favoriser les synergies locales et améliorer leur acceptabilité environnementale ;
- Créant un programme national de recherche et d'innovation dédié aux infrastructures numériques, à la cybersécurité et à l'intelligence artificielle.

[Lire la suite](#)

---

## **Réseaux sociaux : une interdiction aux mineurs de moins de 15 ans qui ne répond pas aux enjeux de fond**

***Le Sénat a adopté mardi 31 la proposition de loi visant à interdire l'accès aux réseaux sociaux aux moins de 15 ans, mesure portée par le Président de la République. Si l'objectif de protection des jeunes fait consensus, les débats ont révélé de fortes réserves sur l'efficacité et la solidité juridique du dispositif.***

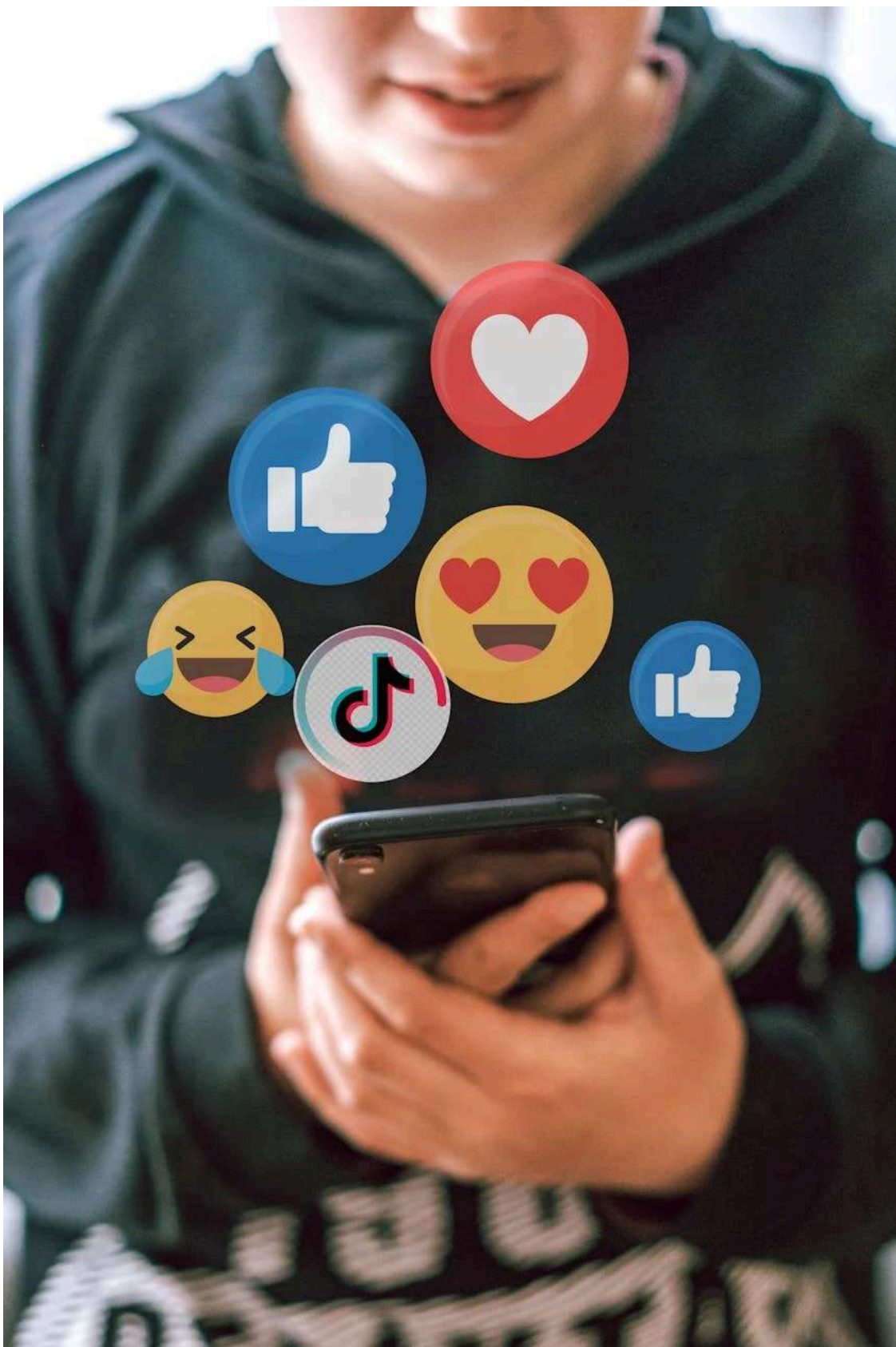
Les sénateurs ont en effet refusé l'interdiction générale initialement prévue, pointant un risque d'inconstitutionnalité et d'incompatibilité avec le droit européen. Ils ont introduit une distinction entre plateformes, certaines pouvant être interdites en raison de leur dangerosité, d'autres restant accessibles avec accord parental, sous le contrôle de l'Arcom.

Au-delà de ces désaccords juridiques, ce texte illustre surtout une réponse incomplète à un problème majeur.

Pour mon groupe CRCE-K, les effets des réseaux sociaux sur la santé mentale des jeunes sont une réalité préoccupante. Mais **la solution proposée relève davantage de l'affichage que d'une politique publique ambitieuse.** Comme nous l'avons rappelé, interdire ne suffit pas. Une interdiction ne construit ni l'esprit critique ni l'autonomie nécessaires à un usage raisonné du numérique. Elle risque même de donner un faux sentiment de protection. Surtout, ce texte fait peser la responsabilité sur les familles, sans s'attaquer au cœur du problème : le modèle économique des grandes plateformes, fondé sur des mécanismes d'addiction et la captation de l'attention.

**L'autre limite majeure de ce texte est l'absence de moyens.** Comment protéger efficacement les jeunes quand les politiques d'accompagnement sont affaiblies? Moins de psychologues scolaires, des services publics fragilisés : ces réalités sont ignorées par le texte.

Avec mon groupe nous défendons au contraire une approche globale avec une véritable régulation des plateformes en appliquant pleinement les outils existants et une éducation au numérique.



- 
- Question écrite sur l'adéquation des moyens humains de la Mutualité sociale agricole à l'accroissement de ses missions: [ici](#)
  - Réponse à ma question écrite sur les moyens alloués à l'Office français de la biodiversité pour l'accompagnement des agriculteurs : [ici](#)

- Réponse à ma question écrite sur la nécessité d'augmenter les temps de décharge des directrices et directeurs d'école: [ici](#)

## CIRCONSCRIPTION

### **Carte scolaire 2026 : entre ajustement démographique et tensions sur les moyens de l'Éducation nationale**

***La carte scolaire 2026 s'inscrit dans un contexte marqué à la fois par une baisse significative des effectifs d'élèves et par des inquiétudes persistantes sur les moyens alloués au service public d'éducation par le Gouvernement.***

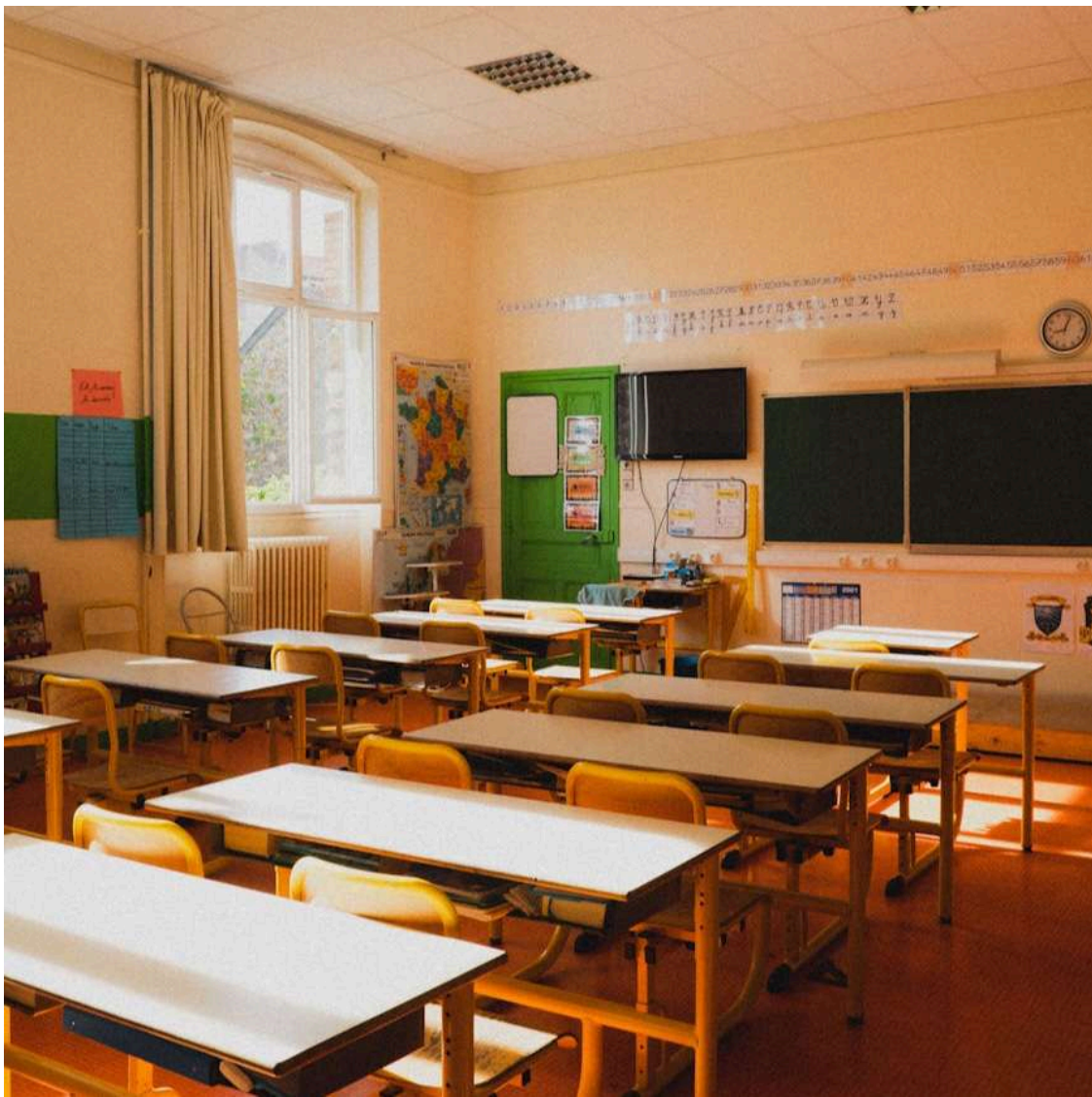
Au niveau national, la rentrée 2026 devrait se traduire par une diminution de 107 601 élèves, soit une baisse de 2 % des effectifs. Cette évolution démographique est amorcée depuis plusieurs années. Dans ce cadre, 3 200 suppressions de postes sont annoncées. Si ces ajustements peuvent s'inscrire dans une logique d'adaptation aux effectifs, ils suscitent néanmoins de vives réactions de la part des organisations syndicales, qui pointent un risque d'affaiblissement du système éducatif, d'autant plus que près de 10 000 postes ont été supprimés depuis 2017.

Au-delà des seuls postes d'enseignants et des effectifs par classe, les interrogations portent également sur la capacité du système à répondre à des besoins éducatifs qui, eux, ne diminuent pas. L'accompagnement des élèves en situation de handicap, la médecine scolaire, la vie éducative ou encore la réduction des inégalités territoriales et sociales restent des enjeux majeurs.

À l'échelle de l'académie de Bordeaux, la tendance démographique est également à la baisse, avec 5 376 élèves en moins attendus à la rentrée 2026, après une diminution de 4 169 élèves en 2025. Depuis 2016, l'académie aura ainsi perdu plus de 27 000 élèves.

En Dordogne, la baisse prévisionnelle de 560 élèves à la rentrée 2026 entraîne un retrait de 11,5 équivalents temps plein (ETP). Lors de la réunion de présentation de la carte scolaire qui s'est déroulée le 27 mars, la directrice académique a rappelé les priorités pour le premier degré à la rentrée 2026 : la mise en œuvre des pôles d'appui à la scolarité (PAS), le renforcement de l'accueil des élèves en situation de handicap, ainsi que la poursuite des actions en faveur de l'égalité des chances et de l'équité territoriale.

Dans ce contexte, la carte scolaire apparaît comme le résultat d'un équilibre délicat entre adaptation aux évolutions démographiques et maintien d'un service public d'éducation de qualité. Si la baisse des effectifs peut justifier certains ajustements, la vigilance reste de mise quant à leurs conséquences concrètes, notamment dans les territoires ruraux comme la Dordogne, où l'école joue un rôle essentiel en matière de cohésion sociale et d'aménagement du territoire.



---

## Cérémonies du 19 mars

*Jeudi 19 mars, j'ai participé aux cérémonies organisées à l'occasion de la Journée nationale du souvenir et du recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.*

En matinée, j'étais à celle de Coursac présidée par M. Robin Armand, directeur de cabinet de la préfète de la Dordogne puis à Sanilhac et Eyliac.

Ce moment de recueillement et de transmission a rappelé l'importance du devoir de mémoire, essentiel pour notre cohésion nationale.

J'adresse également mes félicitations aux élèves de l'école de Coursac pour leur belle interprétation de la Marseillaise.



---

## Une nouvelle étude sur les femmes en ruralité

*Dans la continuité du rapport sénatorial sur les femmes dans les territoires ruraux que j'ai cosigné, publié en octobre 2021, l'institut Terram a publié une étude en début d'année intitulée « Ce que vivent (vraiment) les femmes rurales ». Selon ses auteurs, la ruralité n'est pas productrice d'inégalités de genre, mais elle en amplifie fortement les effets.*

11 millions de femmes, soit un tiers des Françaises vivent en milieu rural et cette réalité est encore insuffisamment prise en compte dans les politiques publiques.

Derrière la notion de « femme rurale », la réalité est très diverse, mais un même facteur structure les inégalités, celui de la distance. L'éloignement des services, des emplois, des formations et des infrastructures renforce la charge logistique quotidienne, qui repose majoritairement sur les femmes. Elles assument l'essentiel du travail domestique et des déplacements familiaux, avec des marges de délégation bien plus faibles qu'en ville.

Cette organisation spatiale fragilise aussi leur autonomie économique. Plus de la moitié des femmes rurales ne se sentent pas en sécurité financière, leurs trajectoires professionnelles sont plus contraintes par les temps partiels subis, les carrières discontinues et les choix d'orientation limités dès le lycée. La charge mentale est plus forte, le temps personnel plus réduit, et les écarts de patrimoine et d'indépendance économique avec les hommes s'accroissent.

Toujours selon les auteurs de cette étude, les inégalités se prolongent dans l'accès aux droits essentiels : santé, garde d'enfants, accompagnement social ou protection contre les violences. Les distances, le manque de services et l'absence d'anonymat freinent les recours, notamment en matière de violences conjugales, malgré des besoins particulièrement élevés.

Enfin, ces contraintes nourrissent un sentiment d'isolement important et influencent les trajectoires de vie comme les choix sociaux et politiques. Le texte souligne ainsi un « malus rural du genre » où les inégalités femmes-hommes y sont les mêmes que partout, mais durcies par la géographie.

En conclusion, l'étude appelle à replacer l'accessibilité aux services, aux droits et aux opportunités au cœur des politiques publiques.

[Lire l'étude](#)



**Dernières propositions de loi et de résolution  
du groupe CRCE-K : [ici](#)**

Marie-Claude Varailles  
Espace Aragon  
1 Pl. du 08 Mai 1945  
24000 Périgueux  
[mc.varailles@senat.fr](mailto:mc.varailles@senat.fr)  
06-33-36-06-85



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }} Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur Marie-Claude Varailles.

[Se désinscrire](#)

